PROVINCE DE QUÉBEC
FONCTIONS DU
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS

Séance
décisionnelle du
Directeur général
Ce 7 avril 2020
À 10 h 45

PROCÈS-VERBAL de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue à distance par le biais de la plateforme Teams, **CE 7E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT À DIX HEURES QUARANTE-CINQ**, à laquelle sont présents :

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale; monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Martin Graton, directeur, service des ressources financières; madame Nelly Admo, directrice, service des ressources humaines; madame Nathalie Provost, directrice, service de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; monsieur Marc Prescott, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Jean-François Chalut, directeur adjoint, service des ressources matérielles; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

Ouverture de la séance

Monsieur le Directeur général déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

DGCC19/20-04-022

L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DÉCISIONNELLE DU 23 MARS 2020, AJOURNÉE AU 30 MARS 2020 (AJOURNÉ)

3. SERVICES ÉDUCATIFS
- **3.1. Secteur des jeunes**
- **3.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

4. SERVICES ADMINISTRATIFS
- **4.1. Ressources humaines**
  - A) Ajourné

4.2. Ressources financières et ressources informatiques

A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2020-2021, pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2020 – Adoption

4.3. Ressources matérielles

5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information

A) Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève – Avis 2019-2020-079

5.2 Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. Organisation scolaire

A) Ajourné

6.2. Planification stratégique

6.3. Vérification interne et reddition de compte

6.4. Communications

6.5. Mesures d'urgence

7. TRANSPORT SCOLAIRE

8. GÉNÉRALITÉ

9. QUESTIONS DIVERSE

10. INFORMATION

A) Correspondance

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1. Ressources humaines

A) Projet de consolidation des organigrammes de services aux fins de consultation (Ajourné)

6.1 Organisation scolaire

A) Nouvelle école primaire LaSalle - Modifications à l'acte d'établissement – Adoption (Ajourné)

Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2020-2021, pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2020 – Adoption

DGCC19/20-04-023

Documents déposés :

A) Sommaire;
B) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » *pour l'année scolaire 2020-2021, pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2020;*
C) Document « Suivi à la consultation »
D) Documents de référence

Monsieur Martin Graton souligne qu'il n'y a eu que peu de commentaires. Il mentionne par ailleurs qu'une seule recommandation n'a pas été retenue et qu'elle traitait des élèves doués et talentueux, une répartition des ressources à cet égard étant déjà prévue.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a soumis à la consultation du Comité de parents, du Comité conseil sur les élèves aux parents des élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (CCSEHDAA) ainsi qu'aux conseils d'établissements le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources financières;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, adopte le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2020-2021, déposé au soutien de la présente résolution, comme si au long récité, pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2020.

Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève – Avis 2019-2020-079

DGCC19/20-04-024

Document déposé :

A) Avis du Protecteur de l'élève numéro 2019-2020-079

ATTENDU QUE, conformément à *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

ATTENDU l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2019-2020-079, reçu par la Secrétaire générale, le 9 mars 2020;

ATTENDU QU'après analyse, il apparaît que le Protecteur de l'élève a procédé à une analyse complète des faits portés à sa connaissance et en est venu à la conclusion que la plainte était non-fondée.

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général :

Prends acte du dépôt de l'avis numéro 2019-2020-079, du Protecteur de l'élève;

Me déclare satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève;

Reconnaît que la plainte est non fondée.

Ajournement de la séance

DGCC19/20-04-025

ADVENANT 11 heures, la présente séance est ajournée au 21 avril 2020 à 14 heures.

Ajournement du 21.04.2020

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue à distance par le biais de la plateforme Teams, **CE 21E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT À QUATORZE HEURES**, à laquelle sont présents :

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale; monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Nathalie Provost, directrice, de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; madame Nelly Admo, directrice, service des ressources humaines; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

Adoption de l'ordre du jour

DGCC19/20-04-026

L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DÉCISIONNELLE DU 23 MARS 2020 AJOURNÉE AU 30 MARS 2020

3. <u>SERVICES ÉDUCATIFS</u>
- **3.1. Secteur des jeunes**
- **3.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

4. SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1. Ressources humaines

A) Projet de consolidation des organigrammes de services aux fins de consultation (Séance tenante)

4.2. Ressources financières et ressources informatiques

A) (…)

4.3. Ressources matérielles

5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information

A) (…)

B) Calendrier des séances décisionnelles du Directeur général – Amendement

5.2 Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. Organisation scolaire

A) Nouvelle école primaire LaSalle - Modifications à l'acte d'établissement - Adoption

6.2. Planification stratégique

6.3. Vérification interne et reddition de compte

6.4. Communications

6.5. Mesures d'urgence

7. TRANSPORT SCOLAIRE

8. GÉNÉRALITÉ

9. QUESTIONS DIVERSE

10. INFORMATION

A) Correspondance

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Dispense de lecture par la secrétaire générale

DGCC19/20-04-027

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les pouvoirs du Conseil des commissaires du 23 mars 2020, ajournée au 30 mars 2020, a été remis au Directeur général le vendredi 17 avril 2020;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, dispense la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2020 ajournée au 30 mars 2020

DGCC19/20-04-028

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, approuve le procès-verbal de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les pouvoirs du Conseil des commissaires du 23 mars 2020, ajournée au 30 mars 2020, tel que déposé.

Projet de consolidation des organigrammes de services aux fins de consultation

DGCC19/20-04-029

Documents déposés :

A) Sommaire;
B) Organigrammes actuels;
C) Organigrammes proposés au 1er juillet 2020;

ATTENDU la création d'un poste de direction au Service expérience employé et optimisation des processus administratifs sous la responsabilité de la Direction générale;

ATTENDU le transfert de responsabilités du poste de coordonnateur du Bureau de la statistique et de l'imputabilité vers le Service expérience employé et optimisation des processus administratifs;

ATTENDU la création d'un poste de régisseur à la Direction générale;

ATTENDU l'abolition d'un poste d'agent d'administration à la Direction générale;

ATTENDU la création d'un poste de régisseur à la Direction générale adjointe FP, FGA et Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté;

ATTENDU l'abolition d'un poste de coordonnateur entrepreneuriat Marguerite-Bourgeoys à la Direction générale adjointe FP, FGA et Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté;

ATTENDU le transfert de responsabilités du poste de coordonnateur au Service de la formation professionnelle vers le Bureau des communications;

ATTENDU le déplacement de trois postes de coordonnateur au Secrétariat général sous la responsabilité de la direction adjointe du Secrétariat général;

ATTENDU le transfert de responsabilités du poste de régisseur vérification interne vers le Secrétariat général;

ATTENDU le déplacement de deux postes de coordonnateur au secteur de la planification vers le secteur de la réalisation au Service des ressources matérielles;

ATTENDU le transfert de responsabilités du secteur reprographie/messagerie vers le Service des ressources matérielles;

ATTENDU le transfert de responsabilités du secteur hygiène et salubrité vers le Service des ressources matérielles;

ATTENDU la création d'un poste de coordonnateur au secteur hygiène et salubrité;

ATTENDU la confirmation de la nomination d'une directrice adjointe au secteur de la dotation du Service des ressources humaines;

ATTENDU la confirmation de la nomination d'un directeur adjoint au secteur de l'acquisition de talents du Service des ressources humaines;

ATTENDU la confirmation de la nomination d'une coordonnatrice au secteur de l'acquisition de talents du Service des ressources humaines;

ATTENDU le déplacement d'un poste de coordonnateur du secteur de la dotation du Service des ressources humaines vers le secteur santé et sécurité du travail – prévention du Service des ressources humaines;

ATTENDU la création d'un poste de régisseur au Service des ressources humaines;

ATTENDU l'abolition d'un poste d'agent d'administration au Service des ressources humaines;

ATTENDU la création de deux postes de coordonnateur au Service des ressources financières;

ATTENDU l'abolition de quatre postes de régisseur du Service des ressources financières;

ATTENDU l'abolition du poste de coordonnateur soutien aux établissements au Service des ressources informatiques;

ATTENDU le transfert de responsabilités du poste de coordonnateur ENA vers le Service des ressources informatiques;

ATTENDU la création d'un poste de coordonnateur au Service de la formation générale des adultes;

ATTENDU la création d'un poste de direction adjointe aux Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté;

ATTENDU la nécessité d'optimiser la gestion des services;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, adopte, tel que déposé et aux fins de consultation, le projet de consolidation des organigrammes de services de la CSMB.

EN CONSÉQUENCE :

Direction générale

De créer un poste de direction au Bureau expérience employé et optimisation des processus administratifs sous la responsabilité du directeur général et d'y affecter et d'y nommer madame Barbara Blondeau.

De transférer le poste de coordonnateur du Bureau de la statistique et de l'imputabilité détenu par madame Nancy Meilleur sous la responsabilité de la direction du Service expérience employé et optimisation des processus administratifs.

De créer un poste de régisseur sous la responsabilité du directeur général et d'y affecter et d'y nommer madame Louise Séguin.

D'abolir un poste d'agent d'administration.

Direction générale adjointe

De créer un poste de régisseur à la direction générale adjointe FP, FGA et Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté sous la responsabilité de la coordonnatrice services administratifs et d'y affecter et d'y nommer madame Louise Paradis.

D'abolir un poste de coordonnateur entrepreneuriat Marguerite-Bourgeoys.

Bureau des communications

De transférer le poste de coordonnateur au Service de la formation professionnelle détenu par madame Brigitte Gauvreau sous la responsabilité de la direction du Bureau des communications.

Secrétariat général

De déplacer les trois postes de coordonnateur détenus par mesdames Vanessa Martin, Ophélie Scott et Kristel Woo Sun Cheong sous la responsabilité de la direction adjointe du Secrétariat général, madame Marie-France Dion.

De transférer le poste de régisseur vérification interne à la Direction générale adjointe RÉTAC Ouest A et B détenu par madame Carolyne Hamilton sous la responsabilité de la direction adjointe de la gestion contractuelle et approvisionnements au Secrétariat général.

Service des ressources matérielles

De déplacer le poste de coordonnateur détenu par monsieur Stéphane Patenaude au secteur de la planification vers le secteur de la réalisation du Service des ressources matérielles.

De déplacer le poste de coordonnateur détenu par monsieur Pierre-Olivier Côté au secteur de la planification vers le secteur de la réalisation du Service des ressources matérielles.

De transférer le poste de contremaître du secteur de la reprographie/messagerie détenu par madame Suzanne St-Amand sous la responsabilité de la direction adjointe du secteur de la planification du Service des ressources matérielles.

De transférer les postes de contremaître du secteur hygiène et salubrité détenus par madame Johanne Boudreau et messieurs Pierre Degray et Patrick Nadeau sous la responsabilité de la direction adjointe du secteur de la planification du Service des ressources matérielles.

De créer un poste de coordonnateur au secteur hygiène et salubrité.

Service des ressources humaines

De confirmer la nomination de madame Valérie Fortin au poste de direction adjointe au secteur de la dotation du Service des ressources humaines.

De confirmer la nomination de monsieur Dany Tremblay au poste de direction adjointe au secteur de l'acquisition de talents du Service des ressources humaines.

De confirmer la nomination de madame Cristiana Carvalho au poste de coordonnatrice au secteur de l'acquisition de talents du Service des ressources humaines.

De déplacer un poste de coordonnateur du secteur de la dotation du Service des ressources humaines au secteur santé et sécurité du travail – prévention du Service des ressources humaines.

De créer un poste de régisseur sous la responsabilité de la directrice du Service des ressources humaines et d'y affecter et d'y nommer madame Émilie Forcier-Roy.

D'abolir un poste d'agent d'administration.

Service des ressources financières

De créer un poste de coordonnateur au secteur des comptes payables, recevables et facturation et à la comptabilité financière et d'y affecter et d'y nommer madame Josée Clément.

De créer un poste de coordonnateur au secteur de la gestion budgétaire, soutien aux services de garde et développement et d'y affecter et d'y nommer madame Chantal Lamoureux.

D'abolir quatre postes de régisseur répartis dans les secteurs comptes payables, recevables et facturation, comptabilité financière, gestion budgétaire et soutien aux services de garde et développement.

Service des ressources informatiques

D'abolir un poste de coordonnateur soutien aux établissements du Service des ressources informatiques.

De transférer le poste de coordonnateur ENA à la Direction générale adjointe RÉTAC LaSalle-Lachine détenu par monsieur Jean Fillion sous la responsabilité de la direction du Service des ressources informatiques.

Service de la formation générale des adultes

De créer un poste de coordonnateur au Service de la formation générale des adultes.

Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté

De créer un poste de direction adjointe aux Services aux entreprises, aux organismes et à la communauté et d'y affecter et d'y nommer monsieur Hafedh Ben Taher.

De consulter l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) – section Marguerite-Bourgeoys.

De consulter l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES).

De fixer la période de consultation du 21 avril au 1er mai 2020 à midi, afin que le dossier soit présenté à la séance décisionnelle du Directeur général dans ses fonctions du Conseil des commissaires du 4 mai 2020.

Le tout devant entrer en vigueur le 1er juillet 2020.

Calendrier des séances décisionnelles du Directeur général – Amendement à la décision DGCC19/20-02-002

DGCC19/20-04-030

Amendée par la résolution DGCC19/20-05-047

ATTENDU QUE, conformément à *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

ATTENDU QUE, par sa décision DGCC19/20-02-002, le Directeur général a adopté, le 25 février dernier, le calendrier pour les séances décisionnelles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances décisionnelles, afin d'y intégrer une nouvelle date de séance décisionnelle;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, amende la décision DGCC19/20-02-002 et fixe le calendrier des séances décisionnelles pour la période transitoire aux dates suivantes :

- 4 mai 2020
- 19 mai 2020

Nouvelle école primaire LaSalle - Modifications à l'acte d'établissement – Adoption

DGCC19/20-04-031

Documents déposés :

A) Sommaire
B) Acte d'établissement modifié de l'École de l'Orée-du-Parc (projet)
C) Synthèse des avis reçus
D) Avis reçus
E) Résolution #DGCC19/20-02-015
F) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, par la résolution #DGCC19/20-02-015, le Directeur général a adopté pour consultation auprès du comité de parents, la modification à l'acte d'établissement de la Nouvelle école primaire LaSalle;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement ont fait l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QU'un avis favorable a été reçu de la part du Comité de parents;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Service de l'Organisation scolaire;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général :

Adopte la modification à l'acte d'établissement de la Nouvelle école primaire LaSalle pour une entrée en vigueur le 22 avril 2020, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

ADVENANT 14 h 10, la séance est levée.

Le directeur général	**La secrétaire générale**

PROVINCE DE QUÉBEC
FONCTIONS DU
COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS

Séance
décisionnelle du
Directeur général
Ce 7 avril 2020
À 10 heures

PROCÈS-VERBAL de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les fonctions du Comité exécutif de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue à distance par le biais de la plateforme Teams, **CE 7E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT À DIX HEURES**, à laquelle sont présents :

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale; monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Martin Graton, directeur, service des ressources financières; madame Nelly Admo, directrice, service des ressources humaines; madame Nathalie Provost, directrice, service de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; monsieur Marc Prescott, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Jean-François Chalut, directeur adjoint, service des ressources matérielles; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

Ouverture de la séance

Monsieur le Directeur général déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

DGCE19/20-04-037

L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2020 AJOURNÉE AU 30 MARS 2020 (AJOURNÉ)

3. SERVICES ÉDUCATIFS

3.1. Secteur des jeunes
3.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle

4. SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1. Ressources humaines

A) Rapport de fin de probation d'une [redacted] (confidentiel)

B) Prolongation de la période de probation [redacted] (confidentiel)

4.2. Ressources financières et ressources informatiques

4.3. Ressources matérielles

A) École primaire Henri-Forest – Réfection d'un bloc sanitaire et travaux électriques – Octroi du contrat de construction

B) École secondaire Mont-Royal – Réfection de la structure et de l'enveloppe (phase 3) – Octroi du contrat de construction

C) École primaire Victor-Thérien – Cour de l'école (phase 1) – Octroi du contrat de construction

D) Travaux de contrôle dans divers établissements – Octroi des contrats de gré à gré

5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.1. Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information

5.2. Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. Organisation scolaire

6.2. Planification stratégique

6.3. Vérification interne et reddition de compte

6.4. Communications

6.5. Mesures d'urgence

7. TRANSPORT SCOLAIRE

8. QUESTIONS DIVERSES

9. INFORMATION

10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Rapport de fin de probation d'une [redacted]

DGCE19/20-04-038

Documents déposés :

A) Sommaire;

B) Résolution CE18/19-05-110;

C) Rapport de fin de probation de madame [redacted] préparé par madame [redacted]

ATTENDU QUE l'article 5.6.1 de la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys prévoit une période de probation d'un an à compter de la date de son entrée en fonction dans un poste d'encadrement, que la nomination soit temporaire ou non;

ATTENDU QUE madame [redacted] a été nommée et affectée au poste de [redacted] lors de la séance ordinaire [redacted];

ATTENDU QUE madame [redacted] est entrée en fonction le 22 mai 2019;

ATTENDU QUE madame [redacted] est assujettie à une période de probation d'un an à partir du 22 mai 2019;

ATTENDU le rapport d'évaluation déposé au soutien de la présente;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du Centre de formation professionnelle, [redacted]

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale adjointe responsable de l'établissement;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général confirme la réussite de la période de probation de [redacted] et je lui accorde le statut d'employé régulier à titre de cadre d'établissement, à compter du 22 mai 2020.

Prolongation de la période de probation [redacted]

DGCE19/20-04-039

Document déposé :
A) Sommaire

ATTENDU QUE l'article 5.6.1 de la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys prévoit une période de probation d'un an à compter de la date de son entrée en fonction dans un poste d'encadrement, que la nomination soit temporaire ou non;

ATTENDU QUE monsieur [redacted] a été engagé à titre de [redacted] lors de la séance ordinaire du Comité exécutif le 21 mai 2019;

ATTENDU QUE monsieur [redacted] est entré en fonction le 1er juin 2019;

ATTENDU QUE monsieur [redacted] est assujetti à une période de probation d'un an à partir du 1er juin 2019;

ATTENDU le contexte particulier du [redacted];

ATTENDU la disposition physique des différents édifices du [redacted]

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE d'un commun accord, les parties ont convenu de prolonger la période de probation;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale de prolonger la période de probation de monsieur [redacted] jusqu'au 31 mai 2021;

ATTENDU QUE l'Association québécoise des cadres scolaires a été avisée;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, prolonge jusqu'au 31 mai 2021 la période de probation de monsieur [redacted]

École primaire Henri-Forest – Réfection d'un bloc sanitaire et travaux électrique – Octroi du contrat de construction

DGCE19/20-04-040

Documents déposés :

A) Sommaire
B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte
C) Plan de zonage de travaux

ATTENDU QU'en date du 6 février 2020, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de réfection d'un bloc sanitaire et des travaux électriques à l'école primaire Henri-Forest;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Indigo Construction inc., pour un montant de 465 946,65 $ (toutes taxes exclues);

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la règle 122 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017,* d'obtenir l'autorisation du Comité exécutif pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense dont la valeur est supérieure à 250 000,00 $ et inférieure à 2 000 000,00 $;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des ressources matérielles;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, octroie le contrat de construction à Indigo Construction inc., pour un montant total de 465 946,65 $ (toutes taxes exclues), relativement à la réfection d'un bloc sanitaire et des travaux électriques à l'école primaire Henri-Forest.

École secondaire Mont-Royal – Réfection de la structure et de l'enveloppe (phase 3) – Octroi du contrat de construction

DGCE19/20-04-041

Documents déposés :

A) Sommaire
B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte
C) Plan de zonage de travaux

Monsieur Bertrand demande des précisions sur l'écart supérieur de 27% entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission reçue.

Monsieur Chalut explique que cet écart est dû à la fenestration. Les entrepreneurs éprouvent actuellement des difficultés avec les fournisseurs, puisque nous commençons à entrer en période de pointe.

ATTENDU QU'en date du 28 janvier 2020, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de réfection de la structure et de l'enveloppe (phase 3) à l'école secondaire Mont-Royal;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Maçonnerie Rainville & Frères inc., pour un montant de 600 000,00 $ (toutes taxes exclues);

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la règle 122 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017,* d'obtenir l'autorisation du Comité exécutif pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense dont la valeur est supérieure à 250 000,00 $ et inférieure à 2 000 000,00 $;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du Service des ressources matérielles;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, octroie le contrat de construction à Maçonnerie Rainville & Frères inc., pour un montant total de 600 000,00 $ (toutes taxes exclues), relativement à la réfection de la structure et de l'enveloppe (phase 3) à l'école secondaire Mont-Royal.

École primaire Victor-Thérien – Cour de l'école (phase 1) – Octroi du contrat de construction

DGCE19/20-04-042

Documents déposés :

A) Sommaire
B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'ingénieur
C) Plan de zonage de travaux

Une dizaine de soumissionnaires ont déposé leur soumission.

Monsieur Prescott explique que le plus bas soumissionnaire a fait une erreur dans sa soumission, mais il en comprend bien l'impact. Il souhaite tout de même faire le contrat. Le tout a été validé par le Service des ressources matérielles.

ATTENDU QU'en date du 30 janvier 2020, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de la cour de l'école (phase 1) à l'école primaire Victor-Thérien;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Pavage D'Amour inc., pour un montant de 503 750,00 $ $ (toutes taxes exclues);

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la règle 122 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017,* d'obtenir l'autorisation du Comité exécutif pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense dont la valeur est supérieure à 250 000,00 $ et inférieure à 2 000 000,00 $;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des ressources matérielles;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, octroie le contrat de construction à Pavage D'Amour inc., pour un montant total de 503 750,00 $ (toutes taxes exclues), relativement aux travaux de la cour de l'école (phase 1) à l'école primaire Victor-Thérien.

Travaux de contrôle dans divers établissements – Octroi des contrats de gré à gré

DGCE19/20-04-043

Documents déposés :
A) Sommaire
B) Liste des établissements ciblés

Une demande de dérogation a été faite à la direction générale.

Monsieur Chalut explique la raison pour laquelle nous devons procéder de gré à gré. Les travaux doivent être faits par le fournisseur qui a installé le panneau. Des recherches sont actuellement en cours pour voir de quelle manière nous pourrions faire autrement pour l'avenir et éviter le gré à gré.

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder rapidement aux travaux sur les panneaux de contrôle de chauffage dans les établissements ciblés de la CSMB;

ATTENDU QUE les travaux permettront de relier les alarmes à la centrale, de réduire le risque de dégât d'eau sur les systèmes de chauffage, et ainsi permettre une réduction du temps d'intervention en l'absence de personnel dans le bâtiment;

ATTENDU QU'il existe actuellement, dans les différents établissements de la CSMB, trois types de panneaux de contrôle installés et programmés par trois compagnies différentes, soit ACCS Le Groupe inc., Regulvar inc. et B.B.P. Énergie Ltée.;

ATTENDU QUE les démarches exploratoires du marché ont démontré que chacun des concepteurs d'origine du panneau de contrôle est uniquement en mesure de travailler sur ses propres systèmes afin d'effectuer la programmation et l'ajout de contrôle;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 13 ali.1 par.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, un contrat peut être conclu de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'un droit exclusif, tel un droit de programmation sur un panneau de contrôle;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer les contrats de gré à gré aux entrepreneurs suivants, le tout pour un montant total de 159 338,00 $ (toutes taxes exclues) :

- **Régulvar inc. :** pour un montant total de 83 600,00 $ (toutes taxes exclues), et ce pour tous les établissements ciblés dont il est le concepteur d'origine du panneau de contrôle;

- **ACCS Le Groupe inc. :** pour un montant total de 20 400,00 $ (toutes taxes exclues), et ce pour tous les établissements ciblés dont il est le concepteur d'origine du panneau de contrôle;

- **B.B.P. Énergie Ltée. :** pour un montant total de 55 338,00 $ (toutes taxes exclues), et ce pour tous les établissements ciblés dont il est le concepteur d'origine du panneau de contrôle.

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la règle 135 du *Règlement de délégation de pouvoirs*, de demander l'autorisation du Comité exécutif, en sa qualité de dirigeant, pour la conclusion d'un contrat de de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure à 85 000 $;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des ressources matérielles;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, octroie les contrats de gré à gré aux entrepreneurs suivants, dans le cadre des travaux sur les panneaux de contrôle de chauffage :

- **Régulvar inc. :** pour un montant total de 83 600,00 $ (toutes taxes exclues), et ce, pour tous les établissements ciblés dont il est le concepteur d'origine du panneau de contrôle;

- **ACCS Le Groupe inc. :** pour un montant total de 20 400,00 $ (toutes taxes exclues), et ce, pour tous les établissements ciblés dont il est le concepteur d'origine du panneau de contrôle;

- **B.B.P. Énergie Ltée. :** pour un montant total de 55 338,00 $ (toutes taxes exclues), et ce, pour tous les établissements ciblés dont il est le concepteur d'origine du panneau de contrôle.

Ajournement de la séance

DGCE19/20-04-044

ADVENANT 10 h 45, la présente séance est ajournée au 21 avril 2020 à 14 h 10.

Ajournement du 21.04.2020

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les fonctions du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue à distance par le biais de la plateforme Teams, **CE 21E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT À QUATORZE HEURES DIX**, à laquelle sont présents :

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale; monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

Ouverture de la séance

Monsieur le Directeur général déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

DGCE19/20-04-045

L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2020 AJOURNÉE AU 30 MARS 2020

3. SERVICES ÉDUCATIFS

3.1. Secteur des jeunes
3.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle

4. SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1. Ressources humaines
A) (…)
B) (…)
4.2. Ressources financières et ressources informatiques
4.3. Ressources matérielles
A) (…)
B) (…)
C) (…)
D) (…)

5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.1. Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information
A) Calendrier des séances décisionnelles du Directeur général – Amendement
5.2. Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. Organisation scolaire
6.2. Planification stratégique
6.3. Vérification interne et reddition de compte
6.4. Communications
6.5. Mesures d'urgence

7. TRANSPORT SCOLAIRE

8. QUESTIONS DIVERSES

9. INFORMATION

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Dispense de lecture par la secrétaire générale

DGCE19/20-04-046

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les pouvoirs du Comité exécutif du 23 mars 2020, ajournée au 30 mars 2020, a été remis au Directeur général le vendredi 17 avril 2020;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, dispense la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2020 ajournée au 30 mars 2020

DGCE19/20-04-047

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, approuve le procès-verbal de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les pouvoirs du Comité exécutif du 23 mars 2020, ajournée au 30 mars 2020, tel que déposé.

Calendrier des séances décisionnelles du Directeur général – Amendement

DGCE19/20-04-048

ATTENDU QUE, conformément à *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;

ATTENDU QUE, par sa décision DGCE19/20-02-002, le Directeur général a adopté, le 25 février dernier, le calendrier pour les séances décisionnelles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances décisionnelles, afin d'y intégrer une nouvelle date de séance décisionnelle;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, amende la décision DGCE19/20-02-002 et fixe le calendrier des séances décisionnelles pour la période transitoire aux dates suivantes :

- 4 mai 2020
- 19 mai 2020

ADVENANT 14 h 15, la séance est levée.

Le directeur général	**La secrétaire générale**